

COMPTE-RENDU DU 12/04/2022

Ouverture de la séance 19h34

Présents : Claude ARMBRUSTER, Jérôme CONVERSE, Sylvie GROSEMOUGE, Fabrice HALLER, Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.

Absent excusé : André BILLOTTE (procuration à Claude ARMBRUSTER), Stéphane JANOT (procuration à Fabrice HALLER)

Secrétaire de séance : Fabrice HALLER

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

- 1- **Approbation du compte-rendu de la séance du 9/12/2021**
- 2- **Approbation des comptes de gestion 2021 – budget commune, eau et assainissement, forêt**
- 3- **Vote des comptes administratifs 2021 – budget commune, eau et assainissement, forêt**
- 4- **Affectation des résultats– budget commune, eau et assainissement, forêt**
- 5- **Vote des taux 2022**
- 6- **Vote des budgets primitifs 2022– budget commune, eau et assainissement, forêt**
- 7- **Subvention du budget communal au budget eau et assainissement**
- 8- **Approbation du RPQS 2020**
- 9- **Renouvellement de la conduite d'eau rue des cannes – travaux et subventions**
- 10- **Lancement d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur avec chaufferie biomasse**
- 11- **Création d'un poste permanent d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe**
- 12- **Travaux de sylviculture**
- 13- **Renouvellement de la convention avec le CDG54 concernant le RGD**
- 14- **Subvention voyages pédagogiques collège et lycée de rattachement année scolaire 2021-2022**
- 15- **Cartes jeunes**

DELIBERATIONS

1 Approbation du compte-rendu de la séance du 9/12/2021

Le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu du 09/12/2021 et demande s'il y a des remarques. Aucune remarque ni question. Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

2 Approbation des comptes de gestion 2021 – budget commune, eau et assainissement, forêt

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par les comptables, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans leurs écritures celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures

Le Conseil Municipal :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 pour les budgets commune, eau et assainissement, forêt, par les comptables, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

3 Vote des comptes administratifs 2021 – budget commune, eau et assainissement, forêt

Le Maire présente le Compte Administratif 2021, se retire, ne participe pas au vote et se fait remplacer par un membre du Conseil Municipal afin que les conseillers municipaux délibèrent et votent les Comptes Administratifs qui s'établissent ainsi

COMMUNE

Fonctionnement : Dépenses : 231 379.82 €	Investissement : 78 831.39 €, RAR 52 900 €
Recettes : 299 480.15 €	49 990.69 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : Dépenses : 71 198.84 €	Investissement : 12 207.98 €
Recettes : 97 438.06 €	42 744.00€

FORET

Fonctionnement : Dépenses : 95 968.21 €	Investissement : 1 771,00 €, RAR 11 000 €
Recettes : 100 442.68 €	5 449.30 €

Sous la présidence de M. TAVERNIER Marcel, après l'approbation des comptes de gestion, après avoir examiné le compte administratif des budgets 2021, hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif des différents budgets 2021.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7

4 Affectation des résultats– budget commune, eau et assainissement, forêt

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation des résultats :

- pour le budget COMMUNE :

Résultat de l'exercice :	68 100.33 €
Résultats antérieurs reportés :	71 019.11 €
Résultat à affecter :	139 119.44 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 15 078.99 €
Solde des RAR d'investissement :	- 52 900.00 €
1068 : affectation obligatoire :	67 978.99 €
002 : résultat de fonctionnement reporté :	71 140.45 €

- pour le service EAU & ASSAINISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	26 239.22 €
Résultats antérieurs reportés :	379.22 €
Résultat à affecter :	26 618.44 €
Solde d'exécution d'investissement :	205 031.53 €

- 002 : résultat de fonctionnement reporté : **26 618.44 €**

- pour le service FORET :

Résultat de l'exercice :	4 474.47 €
Résultats antérieurs reportés :	242 676.23 €
Résultat à affecter :	247 150.70€
Solde d'exécution d'investissement :	- 1 481.00 €
Solde des RAR d'investissement :	- 11 000.00 €

1068 : affectation obligatoire : **12 481.00 €**
002 : résultat de fonctionnement reporté : **234 669.70 €**

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

5 Vote des taux 2022

Le Maire rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduit par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versé par l'Etat.

Pour 2022, il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre en ce sens et de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

- TFPB :	33.95 %
- TFPNB :	31.64 %

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2022.

- TFPB :	33.95 %
- TFPNB :	31.64 %

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

6 Vote des budgets primitifs 2022 – commune, eau et assainissement, forêt

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, approuve le budget primitif avec les résultats ci-dessous

COMMUNE :	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES :	346 939.02 €
	RECETTES :	346 939.02 € Section équilibrée

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	149 844.01 €
RESTES A REALISER :	52 900.00 €
	202 744.01 €
RECETTES :	202 744.01 € Section équilibrée

EAU ET ASSAINISSEMENT : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	86 456.44 €
RECETTES :	59 838.00 € + 26 618.44 € résultat reporté
	86 456.44 € Section équilibrée

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	61 026.00 €
RECETTES :	62 624.00 € + 205 031.53 € résultat reporté
	267 655.53 € Section en suréquilibre

FORET : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	113 398.57 €
RECETTES :	26 325.00 € + 234 669.70 € résultat reporté
	260 994.70 € Section en suréquilibre

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	14 000 € + 1 481.00 € résultat reporté €
RESTES A REALISER	11 000 €
	26 481 €
RECETTES :	26 481 € Section équilibrée

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

7 Subvention du budget communal au budget eau et assainissement

Le Maire expose que selon l'article L2224-2 du CGCT il est possible de transférer des fonds du budget général au budget annexe dans les communes de moins de 3000 habitants.

Il explique également que la participation au SIVU du lagunage de Granges-la-Ville ayant été modifiée, la somme doit maintenant être versée par le budget eau et assainissement et elle représente 80 % des sommes perçues en paiement de la redevance d'assainissement (environ 15 500 €).

Afin d'équilibrer la section d'exploitation du budget eau et assainissement, le Maire propose de verser la somme de 6 500 € au compte 74.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTER la proposition du Maire
- DECIDER de verser la somme de 6 500 € au budget eau et assainissement

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

8 Approbation du RPQS 2020

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et du réseau d'eau potable.

Afin de pouvoir bénéficier de subvention pour les travaux sur le réseau d'eau potable, le RPQS doit être approuvé et publié. Après présentation des RPQS, ceux-ci sont approuvés par le conseil.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

9 Renouvellement de la conduite d'eau rue des cannes

La commune de Granges-le-Bourg souhaite réaliser le renouvellement d'une canalisation d'eau potable vétuste rue des Cannes.

La commune a sollicité INGENIERIE70 maître d'œuvre afin de réaliser les travaux.

La commune sollicite la subvention du Département de la Haute-Saône, de l'Agence de l'eau, et de l'Etat par le biais de la DETR, dans le cadre de l'appel à projet pour le renouvellement de canalisation vétuste.

L'exposé du Maire entendu le conseil approuve les travaux de renouvellement de la conduite d'eau.

Vote : Abstention : Contre : 0 Pour : 9

10 Lancement d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur avec une chaufferie biomasse

Monsieur le Maire indique, qu'aux vues de la politique environnementale actuelle, de l'augmentation du prix des énergies et du contexte forestier favorable sur la Haute-Saône, un programme bois-énergie est envisageable afin d'alimenter en chaleur différents bâtiments communaux groupés (Mairie, Logements, Poste, ancienne école, ...) qui de ce fait pourront bénéficier des avantages écologiques et économiques de ce projet structurant pour notre commune. Plusieurs bâtiments privés pourraient être associés à ce programme.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal approuve le lancement de l'étude

Vote : Abstention : Contre : 0 Pour : 9

11 Création d'un poste permanent d'adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe

Afin de pouvoir recruter un agent technique polyvalent, il est nécessaire de créer un poste permanent d'adjoint technique, technique principal 2^{ème} classe à temps complet, ouvert aux contractuels si aucun titulaire ne se présente.

L'exposé du maire entendu, le conseil approuve la création de ce poste.

Vote : Abstention : Contre : 0 Pour : 9

12 Travaux de sylviculture

Le Maire expose que le programme forestier implique des travaux sylvicoles.

2 entreprises ont fait parvenir un devis :

ONF pour un montant de 13 197.45 € HT

SAsu BILLOTTE pour un montant de 11 192.30 € HT

L'exposé du maire entendu, le conseil retient l'ONF pour la parcelle 2r et la Sasu BILLOTTE pour les parcelles 27r et 33r.

Vote : Abstention : Contre : 0 Pour : 9

13 Renouvellement de la convention avec le CDG54 concernant le RGPD

Le maire expose qu'en date du 5 juillet 2018 la commune a passé une convention avec le CDG54 concernant le RGPD. Cette convention est arrivée à son terme le 31/12/2021.

L'exposé du maire entendu le conseil autorise le renouvellement de la convention avec le CDG54 et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Vote : Abstention : Contre : 0 Pour : 9

14 Subvention voyage pédagogique scolaire

Monsieur HALLER s'abstient.

Le Maire expose que les élèves qui fréquentent les collèges et lycées de rattachement du secteur sont amenés à effectuer des voyages pédagogiques au cours de l'année scolaire. Afin d'aider les familles à financer une partie du voyage, il propose d'attribuer à chaque élève qui en fera la demande une subvention. Elle était de 35 € pour l'année 2020/2021, il propose cette année de la passer à 45 €.

L'exposé du Maire entendu, le conseil valide cette proposition.

Vote : Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 8

15 Cartes jeunes

Le Maire expose que la distribution des cartes jeunes fonctionne bien dans le village (10 cartes ont été offertes et 2 ont été vendues à 6 € pour l'année 2021-2022), il propose donc de reconduire l'opération pour 2022-2023.

L'exposé du maire entendu le conseil décide de reconduire l'opération cartes jeunes sur la commune aux mêmes conditions que l'année dernière.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

Fin de séance à 21h23

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.